Département : Vendée

Rochetrejoux

PLAN LOCAL D'URBANISME

Droit de préemption du Conseil Général

au titre des Espaces Naturels Sensibles

Echelle : 1 / 2 500

N
O E
S

Arrêté le : 08/07/2013
Approuvé le :
Modification n°1 le :
Modification n°2 le :
Modification n°3 le :
Modification n°4 le :

Vu pour être annexé à
la délibération du Conseil Municipal
en date du :

A+B
Urbanisme & Environnement
Bel Air - Route du Temple
44270 Saint-Même-le-Tenu

Périmètre au sein duquel s'exerce le droit de préemption
du Conseil Général au titre des Espaces Naturels Sensibles
(créé le 20/02/1992)

Commune de Mouchamps

A+B Urbanisme & Environnement

N
O E
S

Echelle : 1 / 2500
(au format A0)

0 500 m